Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 11 (1972)

Heft: 41

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

La Commission des Suisses de l'étranger et ses fonctions

Lors de la création de l'Organisation des Suisses de l'étranger en 1916 par quelques personnalités perspicaces de la Nouvelle Société Helvétique, la Commission des Suisses de l'étranger, un organe aux fonctions législatives fut instauré. A l'origine, les membres de ce groupe ont été nommés exclusivement par la Société Helvétique, et les Suisses de l'intérieur étaient prédominants. Cet état de fait surprenant provenait probablement en premier lieu de la situation extraordinaire des années de querre.

D'après la teneur actuelle des réglements des Suisses de l'étranger, la commission se compose au minimum de la moitié de membres provenant de l'étranger, et au maximum des ²/₃, les autres membres étant de l'intérieur. En 1971 la commission comptait 38 Suisses de l'étranger (+ 30 suppléants officiels) et 24 Suisses de l'intérieur, qui représentent la vie culturelle, politique et économique de notre pays. Parmi les membres de l'intérieur on trouve plusieurs anciens Suisses de l'étranger.

La collaboration entre les Suisses de l'intérieur et de l'étranger a donné du reste des résultats très fructueux, car ce sont des personnalités de l'intérieur qui peuvent, au vu de leurs relations et infleuence, rendre possible l'acceptation de certaines formules de l'extérieur.

Les membres de l'étranger et leurs suppléants sont élus par les groupements faîtiers de l'étranger, reconnus par la Nouvelle Société Helvétique. Au cas où de tels groupements font défaut, la Commission des Suisses de l'étranger peut désigner des membres de l'étranger de son propre chef, après consultations des groupes intéressés.

Les membres de l'intérieur sont élus par le Comité central de la Nouvelle Société Helvétique, la durée du mandat de tous les membres est de 3 ans, la réélection est admise.

La Commission des Suisses de l'étranger traite les problèmes importants sur la politique des Suisses de l'étranger, représente les Suisses de l'étranger devant l'opinion publique et les autorités suisses, contrôle la gestion du Secrétariat des Suisses de l'étranger et soutient son travail.

Ceci comprend notamment l'acceptation du budget annuel du Secrétariat, des comptes et du rapport de gestion.

La Commission des Suisses de l'étranger se réunit au moins 2 fois par an, au printemps et à la fin du mois d'août lors du Congrès des Suisses de l'étranger.

Les décisions sont prises en principe à la majorité simple des participants. Les membres votent sans

conviction qu'ils se sont formée au cours des débats. La commission est secondée par

mandat impératif, selon la libre

La commission est secondée par un bureau, se composant du président, du vice-président, du trésorier et de 1 à 4 membres de la Commission des Suisses de l'étranger.

Le bureau est actuellement formé de:

Monsieur le Député au Conseil des Etats Louis Guisan, Lausanne, Président de la Commission des Suisses de l'étranger

Monsieur Jean Heer, Vevey, viceprésident

Monsieur David von Wyss, Bâle, trésorier

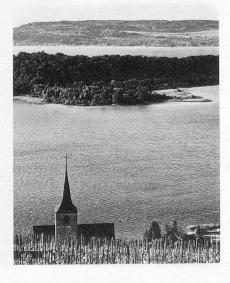
Maître Philippe Garraux, Berne Monsieur Marcel Gehrig, Marseille, Président de l'Union des Suisses de France

Monsieur Emilio Steffen, Milan, Président du Collegamento des sociétés suisses d'Italie

Monsieur Ernst Ammann, Bregenz, Autriche.

Photo B: Nom du lac qui baigne cette île chère à

Rousseau. B ...



Bien que ce bureau ne comporte aucune représentante de la gent féminine, ces dernières sont représentées par 5 membres à la Commission des Suisses de l'étranger. Cette collaboration remonte à une époque bien antérieure à l'acceptation du droit de vote et d'élection des femmes suisses; ce qui tend à démontrer l'esprit progressiste qui règne au sein des Suisses de l'étranger.

Le bureau est autorisé à conclure toutes les affaires nécessaires et utiles au fonctionnement et au financement du Secrétariat des Suisses de l'étranger. Il donne les direct de la gestion du Secrétariat. direct de la gestion du secrétariat. Parmi les tâches les plus importantes de la Commission des Suisses de l'étranger, il faut relever



Photo E:
Où se trouve ce couvent? E ...

actuellement la législation d'application de l'article spécial sur les Suisses de l'étranger de la Constitution fédérale sur le plan de l'assistance, des obligations militaires et des droits politiques. Bien que certains travaux soient déjà fort avancés, d'autres surgissent, découlant en bonne partie de ceux en cours. Nous pensons spécialement aux accords en vue d'éviter les doubles impositions, l'impôt anticipé, les effets pour les Suisses de l'étranger résultant de la dernière crise monétaire, au problème de l'information et à la reconnaissance de diplômes étrangers en Suisse.

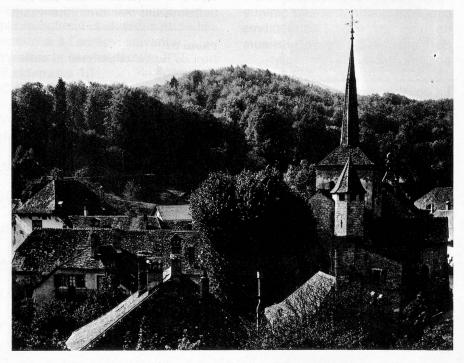
Réflexions à propos d'un camp de ski

A nouveau un camp de ski pour jeunes Suisses de l'étranger s'est déroulé sans accidents. 50 jeunes de 9 pays différents (19 filles et 31 garçons) ont pris part au camp qui a eu lieu entre Noël et la reprise des cours. Deux personnes du Service des jeunes et 9 volontaires (les cuisinières comprises) se sont occupées d'eux sur les pistes de ski et au logis. Le temps et la neige à Bivio (Grisons) furent, dans l'ensemble, satisfaisants et la maison de Marmorera, grâce à ses nombreuses salles de séjour, sa table de ping-pong, son «babyfoot», son tourne-disques, son enregistreur, ses livres et ses jeux, permit à chacun de se divertir agréablement. La nourriture fut abondante et les assoiffés eurent en permanence du thé à leur disposition.

Les participants, dont l'âge moyen était de 18½ ans, constituèrent une équipe vivante et bruyante; au premier abord tous étaient des jeunes sympathiques et personne n'aurait pu songer qu'ils puissent créer de graves ennuis aux dirigeants. Il fallut bien sûr, comme de coutume, veiller à ce qu'un minimum d'ordre et de propreté règne dans les dortoirs et la maison, lutter contre la négligence des fumeurs, les excès de zèle et faire en sorte que le repos de la nuit soit respecté. Ce sont là des éléments qui mettent les nerfs des dirigeants à rude épreuve et exigent d'eux toute l'habileté nécessaire pour ne pas devoir faire la police. C'est justement pour éviter ceci que nous avons tâché, à Marmorera, d'intervenir le moins possible, d'éviter les réprimandes et de compter sur le bon sens des participants. Cette méthode sembla la meilleure. En fait les participants ne firent preuve d'aucune initiative pour l'organisation des soirées, mais fort heureusement ces dernières avaient été préparées à l'avance et la plupart des jeunes y assistèrent. Dans le même ordre d'idées, peu de jeunes renoncèrent au test de condition sportive, au tour de ski en peaux de phoque et au concours, notre essai de cette année de faire des gravures sur linoléum trouva leur intérêt.

Le dernier soir nous renonçâmes à monter la garde toute la nuit dans l'escalier, ce qui nous valut de mauvaises surprises le lendemain matin. Il fallut bien se rendre à l'évidence, qu'en plus des plaisanteries anodines, les photos d'une exposition manquaient, que la cassette du «baby-foot» avait été forcée par des participants, afin de leur permettre de jouer gratuitement et que des jeunes avaient pénétré dans la cave et avaient volé des boissons pour une valeur de 120 francs; le disque d'appel téléphonique et son dispositif d'arrêt avaient été détruits et l'automate à cigarettes défoncé

Photo R:
Dans quel village se trouve cette église romane? R ...



et cambriolé pour un montant de Fr. 170.—. Nous ne découvrîmes ces «étrennes» qu'après le départ des participants, si bien que la police, appelée en vue d'établir un constat pour l'assurance, ne peut plus faire grand-chose. Le fait que des doutes pèsent sur les Suisses de France est peut-être dû au hasard; mais il étonne d'autant moins les dirigeants que de nombreux conflits sérieux avaient déjà éclaté au cours de différents camps, à cause de l'insouciance des jeunes venant de ce pays.

Quelle conclusion faut-il tirer de ces incidents? Se plaindre du manque de reconnaissance des hôtes est déplacé dans un camp de jeunes: les jeunes Suisses de l'étranger ne remercient pas avec des paroles, mais en se réinscrivant l'année suivante.

Dans chaque communauté on a affaire à des individus qui troublent l'ordre.

La seule chose peut-être qui différencie un camp pour Suisses de l'étranger d'un autre est la diversité des mentalités. Et nous nous rendons soudain compte que les incidents mentionnés ci-dessus ne représentent pas un problème primordial et que de ce fait la direction des camps ne doit pas se montrer découragée.

Mais où résident donc les difficultés pour les actuels dirigeants des camps, si l'on fait abstraction de l'hétérogénéité mentionnée cidessus? Lorsqu'il s'agit de mettre sur pied une manifestation en groupe la passivité des jeunes met mal à l'aise. Ils attendent que la manne leur tombe du ciel!

Il y a une différence désagréable entre les jeunes Suisses et les participants. Les uns prêtent leurs vacances de façon idéaliste comme instructeurs de ski et animateurs pour aider à organiser un beau camp, les autres se laissent servir, traitent les autres un peu comme des domestiques et participent à grand-peine aux divers program-

mes et sont tout de suite prêts à critiquer.

Tout cela montre une évolution décourageante de ce qu'on désignait jusqu'alors «camp de jeunes». A l'encontre de ce fait les autres incidents se réduisent à des problèmes d'organisation facilement réalisables.

Invitation au camp itinérant

Organisation: Service des jeunes du Secrétariat des Suisses

de l'étranger

Date: 31 juillet – 19 août Région des excursions: Canton de Berne

But: Connaissance de la région, contacts avec la

population et entre Suisses de l'étranger venant

de différents pays.

Sport principal: Excursions à pied avec sac à dos, en petits

groupes.

Voyage: En train, autobus, bateau et chemin de fer de

montagne.

Logement: Cabanes simples, gîtes pour touristes

Lieu de rencontre: Vraisemblablement Berne

Camp complémentaire: 19–27 août en vue de la participation à toutes

les manifestations du 50e Congrès des Suisses

de l'étranger à Berne

Prix: Fr. 180.—, avec camp complémentaire Fr. 220.— Réduction de prix: Possible si l'inscription passe par le Consulat

Réduction de prix: Possible si l'inscription passe par le Consulat Droit de participation: Jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger âgés

de 16 à 25 ans

Détails: Chaque participant les recevra ultérieurement Inscription: Jusqu'au 30 juin au Secrétariat des Suisses de

Jusqu'au 30 juin au Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH, Alpenstrasse 26, CH—

3006 Berne

	>
Nom	~~
Prénom	
Date de naissance	16.18% 83
Rue nº	501656/85 301656/85
Code postal	
Lieu	1 opt tost
Pays	107) 1915/193
Arrondissement consulaire	
Participation au camp complémentaire oui/non	memerico
Remarques	
ob stáronou relica i ere a sinulu - pineire, eleva sesurad	
Signature	

Séjours de vacances pour enfants suisses de l'étranger

La fondation Pro Juventute a décidé d'apporter aux jeunes Suisses de l'étranger à nouveau un séjour ensoleillé dans leur patrie. Le Comité d'action pour vacances et d'aide espère obtenir un grand nombre de demandes. Actuellement il est procédé aux préparations indispensables pour recevoir les enfants en Suisse pendant leurs prochaines vacances.

Action vacances 1972 (début juillet – début septembre)

Enfants suisses de l'étranger, années 1965–57 (de 7 jusqu'à 15 ans), dont les parents ne peuvent en aucun cas prendre le coût des vacances à leur charge ou qui verseront un montant symbolique, seront de nouveau hébergés dans des familles suisses pour leurs vacances.

Enfants suisses de l'étranger (de 7 jusqu'à 11, exceptionnellement 12 ans), dont les parents prendront totalement ou partiellement les frais de vacances à leur charge, auront la possibilité de passer un séjour agréable dans une colonie pour enfants.

Enfants suisses de l'étranger (de 12 à 15 ans), dont les parents prendront totalement ou partiellement les frais de vacances à leur charge, auront la possibilité de passer, au cours du prochain été, un séjour dans plusieurs colonies de vacances suisses. Pour les plus âgés d'entre eux des groupes de vacances sont prévus, pour autant qu'ils répondent aux exigences de leur âge. Dès que les préparatifs seront terminés, les programmes seront communiqués aux différents consulats suisses.

Enfants suisses de l'étranger invités (de 7 jusqu'à 16 ans) peuvent également bénéficier des conditions d'un voyage en groupe et seront sous surveillance. Enfants suisses de l'étranger ayant besoin de repos (convalescence, asthmatiques, etc.) trouveront la possibilité de se rétablir dans de con-



Photo N:
Dans quelle ville se trouve cette collégiale?
N ...

fortables maisons d'enfants, voir préventoriums, où un médecin jouera le rôle de moniteur.

Le montant d'inscription s'élève à sFr. 8.— par enfant (ou l'équivalent en monnaie étrangère). Les frais de transport ainsi que de séjour sont à fixer directement avec votre représentation diplomatique ou consulaire du lieu de résidence. D'autre part les formulaires d'inscription peuvent être obtenus sur demande auprès de votre représentation ainsi que de plus amples renseignements concernant les dates de voyage, lieux de séjour et toutes les questions que vous pourriez poser concernant notre action vacances.

Les FORMULAIRES d'inscription pourront être demandés à M^{me} Ern. WAHL, chaussée Romaine 644 - 1820 Strombeek-Bever - Téléphone (02) 78 52 27. Le délai extrême pour les inscriptions est fixé au 20.4.1972.

Il ne sera pas adressé d'autre appel que celui-ci, et aucune demande ne pourra être acceptée après cette date. Droit d'inscription PRO JUVENTUTE obligatoire : 100 FB par enfant.

Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger

Quelle a été l'action concrète de notre société coopérative, au cours de l'année écoulée, en faveur des sociétaires ayant perdu leurs moyens d'existence à l'étranger, par suite de guerre, de troubles civils ou de mesures cœrcitives de caractère politique?

Les paiements d'indemnités, forfaitaires effectués en 1971, se répartissent comme suit:

1×Fr. 5 000.—

4×Fr. 10 000.—

2×Fr. 20 000.—

2×Fr. 30 000.—

soit un total de Fr. 145 000.—; ces indemnités ont été versées à 6 Suisses d'Afrique (Afrique du nord, Soudan) et à 3 Suisses d'Amérique latine (Bolivie, Chili). Prenons un exemple parmi ces 9 cas d'indemnisation:

Monsieur A. fut pendant de Iongues années l'un des dirigeants d'une entreprise. Un jour il fut enlevé par un mouvement politique clandestin et remis en liberté après quelques jours, contre versement d'une rançon considérable. Le paiement de ce montant entraîna la dégradation de la situation économique de Monsieur A. En outre le Comité approuva la décision de Monsieur A. de quitter le pays où, après cet incident, il ne se sentait plus en sécurité. De ce fait le Comité de la Coopérative lui accorda l'indemnité forfaitaire prévue dans le règlement.

Comme vous pouvez le constater, les petits ruisseaux font les grandes rivières. On effectue des versements d'épargne relativement modiques, qui par la suite reviennent, totalement ou en partie, aux sociétaires. Le grand avantage réside dans le fait que toute personne peut compter sur une aide pour rétablir ses moyens d'existence, si elle a dû subir les conséquences d'une guerre, de troubles civils ou de mesures cœrcitives de caractère politique.

Tous les consulats et ambassades, de même que le Secrétariat du Fonds de Solidarité, Schosshaldenstrasse 14, CH—3006 Berne, vous conseilleront volontiers.